

COMMUNE DE SERGY
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 6 DECEMBRE 2011

(Sous réserve d'approbation par le Conseil Municipal)

Le Conseil Municipal s'est réuni le 6 décembre 2011 à 20 heures 30 sur convocation du Maire le 02/12/2011.

Etaient présents : Mmes et MM. LINGLIN (Maire), BUGOT, BURDAIRON, JOUVE, GUI SOLAN (adjoints), HOMOLA, LABBADI (arrivé à 20h50), LANZA, MACCAFERRI, MOINE, RICO, ROSA (arrivé à 21h10), ROPRAZ, ZIEGLER

Etait excusés : M. ALLARD (procuration à M. LINGLIN)
M. ALLENBACH

Etaient absents : Mme VUAILLET-AOUKILI
M. RENAUD

Assistait à la séance : Mme PEREZ (Secrétaire de Mairie)

Secrétaire de séance : Monsieur ZIEGLER

ORDRE DU JOUR

1) Approbation du compte-rendu du Conseil du 21/11/2011

2) Délibérations :

- 2.1 Décision modificative n°5
- 2.2 Rénovation Auberge/Salle Saint-Nicolas : demande de subventions
- 2.3 Délégation de marché
- 2.4 Association « Enfants et Compagnie » : Convention de mise à disposition d'un local

3) Divers

I - Approbation du compte-rendu de la séance du 21 novembre 2011 du Conseil Municipal

Madame ROPRAZ souhaite préciser les causes de son désaccord concernant la délibération n°1 du 21/11/2011 : En ce qui concerne les échanges de terrains avec Madame Hagedorn, Madame Ropraz regrette que la commune assume tous les frais de cet échange. Elle rappelle que le conseil s'est réuni spécialement pour éviter à Madame Hagedorn (vente de deux parcelles) le versement d'une nouvelle taxe qui entre en vigueur à compter du 1^{er} février 2012.

Suite à ces précisions, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'ajouter une délibération à l'ordre du jour du 06/12/2011 : une demande de

subvention au titre de la DETR concernant l'aménagement de l'avenue du Jura.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des personnes présentes,

- AUTORISE l'ajout de cette délibération.

L'ordre du jour sera donc le suivant :

Délibérations :

- 2.1 Décision modificative n°5
- 2.2 Rénovation Auberge/Salle Saint-Nicolas : demande de subvention
- 2.3 Avenue du Jura : demande de subvention
- 2.4 Délégation de marché
- 2.5 Association « Enfants et Compagnie » : Convention de mise à disposition d'un local

II – Délibérations

2.1 Décision modificative n°5

La Décision Modificative n°5 présentée a pour finalité de procéder à des ajustements du Budget Primitif 2011 (dans le cas présent, l'achat éventuel d'ordinateurs portables pour l'école avant le vote du budget 2012).

Articles	Libellé de l'opération	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
O20 2188 (op 47)	Dépenses imprévues Acquisition de matériel scolaire	5 000 €	5 000 €
TOTAL		5 000€	5 000€

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur cette Décision Modificative n°5 du Budget Primitif 2011.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VALIDE la décision modificative n°5 telle que présentée

2.2 Rénovation Auberge/Salle Saint-Nicolas : demande de subventions

Les dossiers de demandes de subventions concernant les Dotations d'Equipement des Territoires Ruraux doivent être envoyés avant le 31/12/2011 (Guide DETR réceptionné en mairie en octobre 2011).

Monsieur le Maire propose de solliciter la DETR pour la partie bibliothèque municipale et salle de réunion qui seront aménagées au rez-de-chaussée de l'auberge selon le plan de financement ci-après :

	DEPENSES		RECETTES	
	HT	TTC		
Réfection du rez-de-chaussée Auberge/Salles St-Nicolas : aménagement d'une bibliothèque municipale et d'une salle de réunion pour les services administratifs de la mairie	100 000,00 €	119 600,00 €	DETR (30 % HT)	30 000,00 €
			Fonds propres	89 600,00 €
TOTAL	100 000,00 €	119 600,00 €	TOTAL	119 600,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VALIDE le plan de financement tel que présenté
- AUTORISE l'inscription du projet au budget
- SOLLICITE l'aide de l'Etat au titre de la DETR selon le plan de financement ci-avant

2.3 Avenue du Jura : demande de subvention

Pour les mêmes raisons que la délibération précédente, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès de la DETR concernant l'aménagement et la sécurisation de l'avenue du Jura (Tranche 1) selon le plan de financement ci-après :

DEPENSES			RECETTES	
	HT	TTC		
Aménagement et sécurisation de l'Avenue du Jura (tranche 1)	170 000,00 €	203 320,00 €	DETR (35 % HT)	59 500,00 €
			Fonds propres	143 820,00 €
TOTAL	170 000,00 €	203 320,00 €	TOTAL	203 320,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VALIDE le plan de financement tel que présenté
- AUTORISE l'inscription du projet au budget
- SOLLICITE l'aide de l'Etat au titre de la DETR selon le plan de financement ci-avant

2.4 Délégation de marché

Arrivée de Monsieur Labbadi qui prend place.

Afin de faciliter le fonctionnement quotidien des services de la mairie, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accorder à Monsieur le maire une délégation concernant toute décision pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget. Il sera proposé de fixer ce seuil à 30 000 €HT.

Monsieur Labbadi et Madame Ropraz pensent qu'il est important que le conseil municipal soit tenu informé de tous les marchés contractés par la commune.

Monsieur le Maire rappelle qu'il ne pourra s'agir que de projets préalablement inscrits au budget primitif et donc déjà votés par le conseil municipal.

Après plusieurs échanges, il est proposé au Conseil Municipal de fixer ce seuil à 20 000 €HT et de déléguer ce pouvoir à Monsieur le Maire et ses adjoints avec une validation définitive des devis présentés lors des réunions « Maire-Adjoints » qui se déroulent chaque lundi de 18h à 20h.

Le Conseil Municipal, avec 2 voix contre (Patricia ROPRAZ et Philippe LABBADI) et 12 voix pour :

- AUTORISE la délégation de marché à Monsieur le Maire et ses adjoints dont le seuil est fixé à 20 000 €HT.

2.5 Association « Enfants et Compagnie » : Convention de mise à disposition d'un local

Arrivée de Monsieur Rosa qui prend place.

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention avait été proposée à l'association il y a quelques semaines concernant les 2 salles situées à l'étage du hangar et la salle de motricité.

Cette convention n'a pas pu être signée à ce jour car la salle de motricité n'est pas utilisée pour l'instant. Aussi, il est proposé une convention qui concerne uniquement les salles situées à l'étage du hangar afin de régulariser la situation actuelle. Un avenant sera proposé prochainement si la salle motricité venait à être utilisée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention telle que présentée.

III – Divers

Monsieur Rémo Maccaferri souhaiterait connaître l'avancée du projet d'aménagement de l'avenue du Jura. Monsieur Burdairon lui précise que le maître d'œuvre avait un travail important à réaliser au préalable en collaboration avec le département puisque cette route est départementale. Cela étant, les travaux de la tranche 1 ont été inscrits au budget et le maître d'œuvre a été choisi. Ce retard ne relève pas des services de la mairie mais du travail préparatoire à l'appel d'offre.

Monsieur le Maire informe de l'état d'avancement du dossier « centre sportif ». Après avoir sollicité un expert comptable et un représentant de la Fédération des Entreprises Publiques Locales (<http://www.lesepl.fr/>), il semble non seulement préférable mais nécessaire de séparer la gestion et la propriété du bien. Un syndicat intercommunal pourrait ainsi être créé pour assurer la propriété. Le Préfet doit donc être sollicité sur cette question et un dossier lui sera envoyé dès cette semaine. Une Société Publique Locale serait créée pour la seule gestion du centre sportif. Le groupe technique intercommunal créé pour faire avancer l'ensemble du dossier se réunira vendredi prochain 9 décembre.

Monsieur Labbadi précise qu'à son avis une liste du mobilier (état des lieux) devra être annexée à l'acte de vente.

Monsieur le Maire souligne que le service Aménagement de la CCPG a été sollicité afin d'informer le conseil municipal des étapes et différentes « options » à mettre en œuvre concernant la zone de Sergy-Dessous. Nous attendons la confirmation d'une date de rencontre qui se situerait avant Noël.

Monsieur le Maire informe également de sa volonté de créer un poste d'urbaniste en début d'année prochaine afin de pallier la surcharge de travail des services de la mairie et pour apporter des compétences spécifiques en matière d'urbanisme qui permettront d'avancer plus rapidement sur les dossiers en cours et à venir. Des contacts ont été pris avec la commune de Crozet pour discuter la possibilité qu'un tel poste soit partagé entre les deux communes.

Monsieur Burdairon informe qu'une demande de reprise des voies a été formulée par le lotissement « les Hautins Basset » (chemin Orilan). Cette demande sera examinée lors d'une prochaine commission travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35.

Prochaine séance du Conseil : Mardi 10 janvier 2011 à 20h30
--